

GUIDE DES COLLECTES



*Ensemble, préservons l'environnement
et notre cadre de vie*

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

www.seineouest.fr

0 800 10 10 21

Service & appel
gratuits



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SEVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

Ville de **Meudon**

LE CALENDRIER

des collectes par secteurs



Grand Paris Seine Ouest (GPSO) fournit gratuitement les bacs de collecte.
 Pour cela, les usagers doivent contacter le numéro d'appel gratuit de GPSO : **0800 10 10 21**.

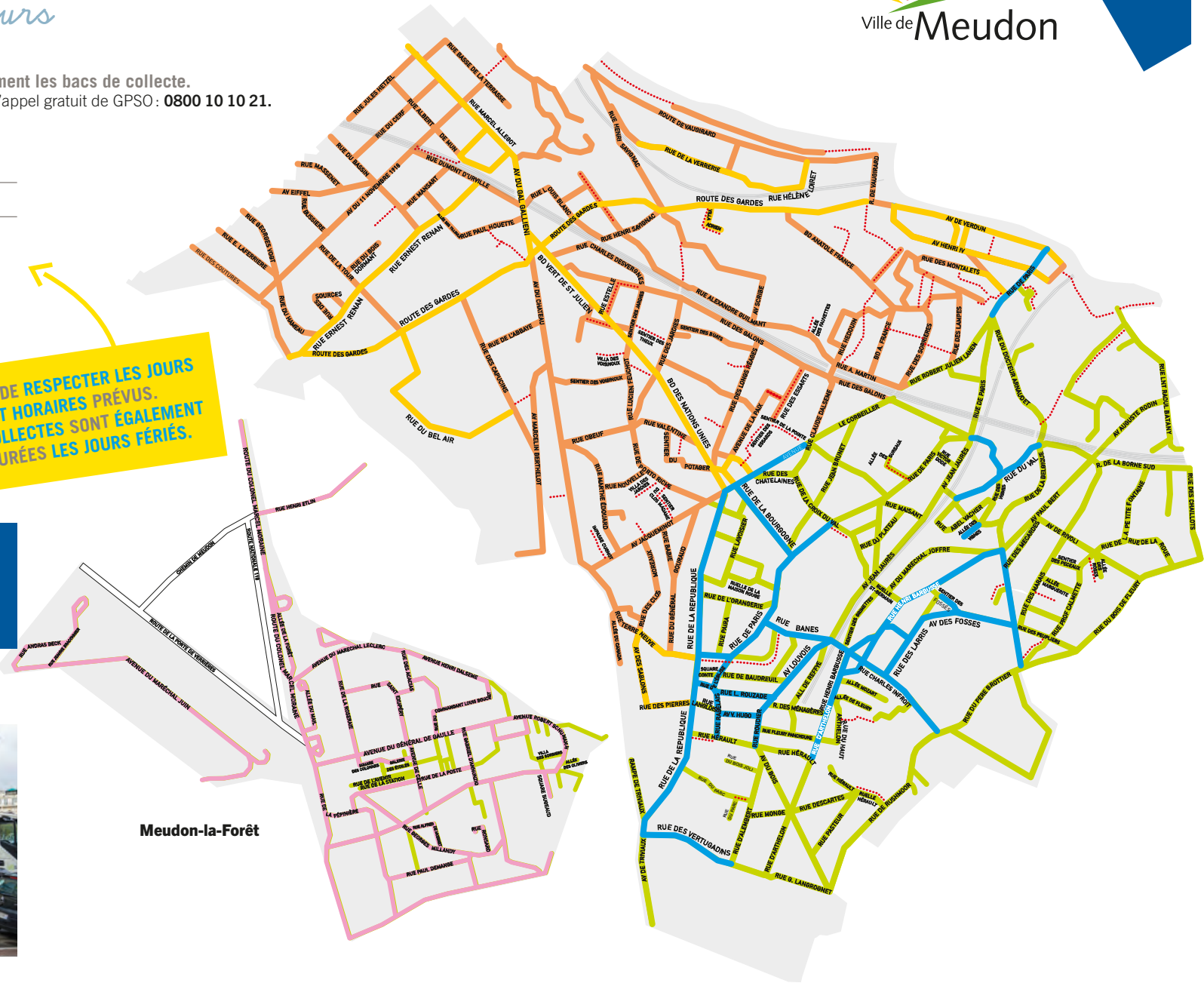
JOURS DE COLLECTE

BAC GRIS	BAC JAUNE
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le matin : Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi ■ Le matin : Lundi et Vendredi ■ Le matin : Mardi et Samedi ■ Le matin : Mardi, Jeudi, Samedi ■ Le matin : Lundi, Mercredi, Vendredi 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Jeudi matin ■ Jeudi matin ■ Mercredi matin ■ Mercredi matin ■ Jeudi matin

MERCI DE RESPECTER LES JOURS ET HORAIRES PRÉVUS. LES COLLECTES SONT ÉGALEMENT ASSURÉES LES JOURS FÉRIÉS.

COLLECTE LE MATIN (6h - 13h)
 Bacs à sortir la veille du jour de collecte à partir de 19h et à rentrer au maximum 1 heure après la fin de la collecte. Il est rappelé que les sorties/rentreées de bacs sont à la charge des résidents ou des gardiens d'immeubles.

● ● ● COLLECTE EN EXTRÉMITÉ DE VOIE



Meudon-la-Forêt

LE CALENDRIER

des collectes par secteurs



JOURS DE COLLECTE

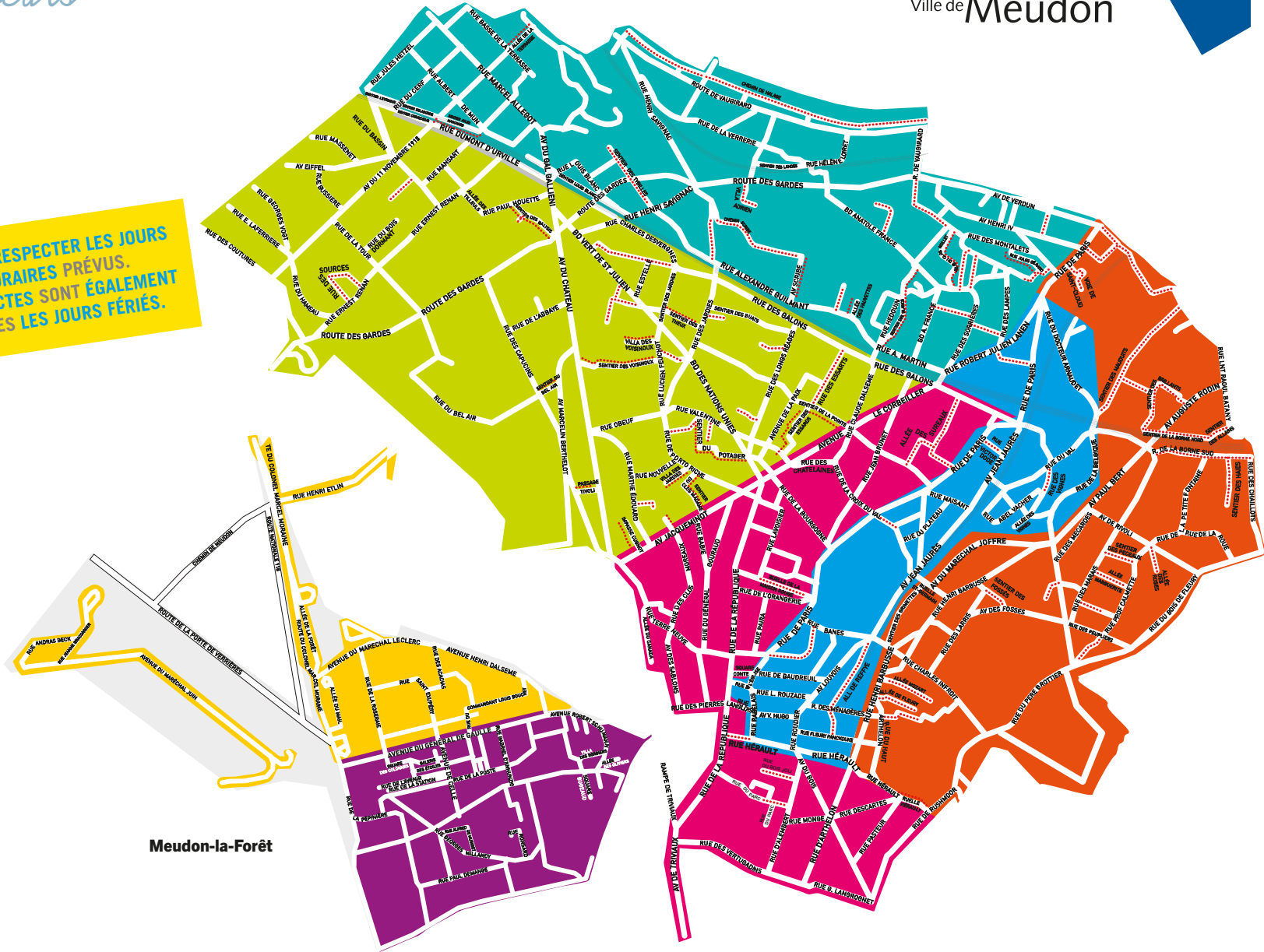
ENCOMBRANTS

- 3^e lundi du mois
- 2^e mardi du mois
- 1^{er} lundi du mois
- 2^e lundi du mois
- 4^e lundi du mois
- 1^{er} mardi du mois
- 3^e mardi du mois

Encombrants à déposer la veille à partir de 19 h sans gêner le passage sur le trottoir

●●● COLLECTE EN EXTRÉMITÉ DE VOIE

MERCI DE RESPECTER LES JOURS ET HORAIRES PRÉVUS. LES COLLECTES SONT ÉGALEMENT ASSURÉES LES JOURS FÉRIÉS.



Meudon-la-Forêt

LES ENCOMBRANTS

Collecte des encombrants



GPSO collecte vos objets encombrants volumineux : mobiliers, matelas, ferraille, cycles... Consultez le calendrier de collecte page 2 pour connaître la date de passage dans votre quartier.

CONSIGNES :

- Respecter les jours de collecte des encombrants.
- Sortir les encombrants la veille après 19 h.
- Ne pas bloquer le trottoir et laisser un passage suffisant pour un piéton, une poussette ou un fauteuil roulant.
- Les dépôts sur les trottoirs sont interdits en dehors des jours de collecte sous peine d'amende.

En dehors des jours de collecte des encombrants, ceux-ci peuvent être déposés en déchèteries.



Déchets non acceptés par la collecte des encombrants



Les déchets suivants sont à déposer directement dans les déchèteries.

Ils sont interdits sur la voie publique sous peine d'amende et non acceptés dans la collecte des encombrants et des déchets ménagers :

- Gravats.
- Déchets toxiques (batteries, peinture, solvants...).
- Pneus, huiles de vidange.
- DEEE - Déchets d'équipements électriques et électroniques (petit et gros électroménager, téléviseur, matériel informatique...).
- Déchets verts (feuilles mortes, tonte de pelouse, taille de haie...).

LES DÉCHÈTERIES

Déchèterie fixe de Meudon/Sèvres et déchèteries mobiles



En déchèterie sont acceptées tout type de déchets, sauf les ordures ménagères. Des sacs compostables sont également mis à disposition pour les déchets verts, et sont à déposer uniquement dans les déchèteries.

CONDITIONS D'ACCÈS :

- Badge obligatoire pour accéder aux déchèteries fixes et mobiles. Obtention sur demande via le formulaire en ligne : www.seineouest.fr/badge_decheterie.html. Pendant le délai d'obtention, accès sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Syctom au 0 977 431 003 ou par e-mail à : decheteries@syctom-paris.fr, ou consulter le site : www.syctom-paris.fr

DÉCHÈTERIE FIXE DE MEUDON/SÈVRES

- 📍 1, Rond-point des Bruyères, entre la route du Pavé des gardes, la RD.181 et la RN.118
- 🕒 Du 1^{er} novembre au 31 mars : de 7h à 12h et de 13h30 à 18h30
- 🕒 Du 1^{er} avril au 31 octobre : de 7h à 12h et de 13h30 à 19h30
- 🕒 Le dimanche de 9h à 12h30
- 🕒 Les jours fériés, exceptés le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.

Pour les particuliers : l'accès est gratuit dans la limite d'un quota de 36 points décompté en fonction du véhicule utilisé. Par exemple, pour un véhicule de tourisme, 1 point sera décompté par passage et 2 points pour un véhicule utilitaire inférieur à 2 tonnes. Au-delà l'accès est payant.

Pour les professionnels : accès payant dès le premier passage.

4 DÉCHÈTERIES MOBILES

Service non assuré les jours fériés

Déchèterie mobile de Boulogne-Billancourt

- 📍 Contre-allée du Centre Technique Municipal, 68 avenue Édouard Vaillant
- 🕒 Tous les jeudis, 1^{er} et 3^e samedis du mois de 14h à 18h30

Déchèterie mobile de Vanves

- 📍 Contre-allée de la rue Jullien
- 🕒 2^e et 4^e samedis du mois de 14h à 18h30

Déchèterie mobile de Ville-d'Avray

- 📍 Parking des 2 Étangs
- 🕒 4^e samedi du mois de 14h à 18h30

Déchèterie mobile de Garches/ Marnes-la-Coquette

- 📍 Parking de la gare
- 🕒 1^{er}, 3^e et 4^e samedis du mois de 14h à 18h30

LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

DÉCHETS TOXIQUES DES MÉNAGES

Le camion de collecte des déchets toxiques collecte les piles et accumulateurs, les huiles de vidange, les déchets de peinture, décapants et solvants, les produits phytosanitaires, les extincteurs, les radiographies...

🕒 1^{er} dimanche du mois de 9 h à 12 h, au marché Meudon Bellevue

🕒 3^e dimanche du mois de 9 h à 12 h, au marché Maison Rouge et de 10 h 30 à 13 h 30 au marché de Meudon-la-Forêt

SAUF JOURS FÉRIÉS.



CONDITIONS D'ACCÈS :

Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Les aiguilles, seringues, lames... doivent être rapportées auprès des pharmacies référencées comme points de collecte ou à la déchèterie fixe de Meudon/Sèvres.

Toutes les pharmacies délivrent gratuitement les contenants à couvercle vert permettant le stockage de ces déchets.

Pour trouver le point de collecte le plus proche : www.dastri.fr



TEXTILES

Vieux vêtements, linge de maison ou d'ameublement, chaussures et articles de maroquinerie sont à déposer dans les conteneurs à textile ; jamais à côté.

Pour trouver le point de collecte le plus proche : data.seineouest.fr/explore/dataset/points-dapport-volontaire-textiles

CONDITIONS D'ACCÈS :

Grâce à votre geste, ils seront recyclés ou réutilisés.

7 kg/hab/an : c'est la quantité de textiles partant dans les ordures ménagères et ensuite à l'incinération !

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Gros électroménager ; petit électroménager (téléphone, sèche-cheveux, aspirateur...), téléviseur, matériel informatique...

TROIS DISPOSITIFS :

- Récupération de l'appareil usagé par le commerçant lors de l'achat d'un nouveau modèle.
- Don des appareils encore en état de fonctionner.
- Dépôt en déchèterie fixe ou mobile ou lors des collectes solidaires.



Pour éviter de produire un déchet, privilégiez la location de matériel dans le cas d'usages occasionnels.

Les cartes des dispositifs de collecte en ligne

Les cartes des emplacements des conteneurs à verre ou à textile, des déchèteries fixes et mobiles et des camions de collectes des déchets dangereux, sont consultables sur le site : www.seineouest.fr/carte_du_territoire.html

LE COMPOSTAGE

Du compost pour vos espaces verts et vos plantes

Processus naturel de transformation des déchets organiques (épluchures, marc de café, thé, déchets verts, restes de repas hors produits d'origine animale...)
le compostage permet d'accélérer leur dégradation et leur transformation en compost, par l'apport d'air et l'action des micro-organismes du sol (champignons, vers de terre...).

Pour demander votre composteur et/ ou vous renseigner, contactez le numéro gratuit 0800 10 10 21.
Guide du compostage consultable en ligne : www.seineouest.fr/compostage.html

GPSO met à disposition gratuitement plusieurs solutions, que vous résidiez en habitat collectif, en appartement ou en pavillon.

Un bon geste pour l'environnement, facile à mettre en œuvre !

COMPOSTER DANS SON IMMEUBLE

GPSO vous accompagne, sur demande, dans la mise en place d'un projet de compostage collectif en pied d'immeuble.



MAISON DE LA NATURE ET DE L'ARBRE

14, ruelle des Ménagères – 92190 Meudon.

COMPOSTER DANS SON QUARTIER

Afin de valoriser les déchets organiques, GPSO promeut le compostage de quartier, supervisé par des associations locales.
Composter ses déchets organiques, c'est réduire sa production d'environ **30 kg par personne et par an**.



COMPOSTER DANS SON JARDIN

GPSO met à votre disposition, sur demande, un composteur de jardin qui vous sera **livré directement** à votre domicile.

Composter les déchets verts, de jardin ou de cuisine, permet de réduire le poids de nos poubelles, tout en valorisant ces déchets

COMPOSTER DANS SON APPARTEMENT

GPSO vous met à disposition un **lombricomposteur**, à récupérer directement à la **Maison de la Nature et de l'Arbre**: adresse, jours et horaires d'ouverture sur http://seineouest.fr/maison_nature_arbre.html
Il vous faudra préalablement remplir le formulaire de demande disponible sur <http://www.seineouest.fr/compostage.html>

Grâce à lui et aux vers qui vous seront livrés, transformer ses déchets organiques en compost devient un jeu d'enfant même en appartement. **Attention cependant à ne pas y mettre de déchets d'origine animale.**



Valoriser ses déchets verts

Le compostage domestique et/ou le dépôt en déchèterie: deux solutions pour valoriser les déchets végétaux (les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes...).

DÉPÔT EN DÉCHÈTERIE: COMMENT OBTENIR LES SACS POUR DÉCHETS VERTS?

Pour les pavillons: GPSO met à disposition des sacs biodégradables d'une contenance de 100 litres, destinés à récupérer les déchets de jardin. Remise sur présentation d'un justificatif de domicile en déchèterie.

À la première visite, 5 sacs sont fournis. Une fois remplis, ils sont à rapporter dans les déchèteries mobiles ou à la déchèterie fixe de Meudon pour être compostés. L'échange se fait sac contre sac les fois suivantes lors de l'apport en déchèterie.

À NOTER

Destinés au compost et non à l'incinération comme les ordures ménagères collectées en porte à porte, ils ne doivent pas être déposés sur la voie publique.

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER :

Sur les sites des déchèteries mobiles, les branchages sont à déposer en fagots et les bûches ne doivent pas dépasser 20 cm de diamètre.

RÉDUIRE ET VALORISER SES DÉCHETS



10 GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

- 1** Préférer acheter en vrac
- 2** Se servir des sacs réutilisables
- 3** Poser un « stop pub » sur sa boîte aux lettres
- 4** N'imprimer que ce qui est nécessaire
- 5** Privilégier l'eau du robinet
- 6** Préférer les piles rechargeables
- 7** Cuisiner les restes
- 8** Favoriser l'emploi de produits et contenants réutilisables
- 9** Valoriser ses déchets organiques afin d'obtenir du compost
- 10** Avant de jeter penser au don, à la réparation ou au réemploi

*Trier pour recycler,
c'est offrir une deuxième
vie aux déchets*

1 bouteille en verre =
1 bouteille en verre ou 2 pots de confiture
8 canettes = 1 casserole
6 bouteilles d'eau = 1 ours en peluche
67 bouteilles d'eau = 1 couette pour 2 personnes



INFORMATIONS



LE RÈGLEMENT DE COLLECTE ET LES SANCTIONS

Consultez le règlement de collecte de GPSO. Il fixe les règles, conditions et modalités qui s'imposent à tout usager du service public de collecte des déchets :
www.seineouest.fr/reglement_collecte.html

Le non-respect des modalités de collecte, les dépôts de déchets en dehors des jours et horaires indiqués dans le règlement et le fait de brûler des déchets verts sont interdits et passibles d'amendes.

À titre d'exemple, un dépôt sauvage peut donner lieu à une amende de 3^e classe d'un montant de 450 €.



LE FINANCEMENT DU SERVICE

Retrouvez le détail du financement du service public de gestion des déchets ménagers en ligne : www.seineouest.fr/budget_dechets.html



LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

GPSO assure la collecte des déchets des professionnels à hauteur de 3 000 litres/semaine/adresse.
www.seineouest.fr/dechets_des_professionnels.html

La déchèterie de Meudon/Sèvres accueille les professionnels du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 18h30 du 1^{er} novembre au 31 mars et de 13h30 à 19h30 du 1^{er} avril au 30 octobre, hors jours fériés.
Conditions d'accès : <http://www.syctom-paris.fr/installations-et-projets/installations/meudon/decheterie.html>

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

www.seineouest.fr

0 800 10 10 21

Service & appel
gratuits



**TOUS VOS EMBALLAGES
PLASTIQUE, MÉTAL, PAPIER,
CARTON... VONT DANS
LA POUBELLE JAUNE**

**SIMPLIFIEZ-
VOUS LE TRI...**

Simplifiez-vous la vie !

